Publié le 04/07/24 Mis en ligne le 05/07/24

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET**

#### Extrait

### du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 21 juin 2024

Etaient présents: Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés: M. Michel PASTY, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Claire MORY à Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Corinne TONDUF à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZIN à M. Pierre AUGER,

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15

Nombre de membres excusés : 3 Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 52

Quorum: 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

### AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023 : BUDGET ANNEXE ECOVILLAGE

Rapporteur: M. Eric BODEAU

Dès l'arrêt des comptes d'un exercice budgétaire, les dispositions en matière de finances locales prévoient de constater le résultat cumulé à la clôture et de le reporter sur l'exercice suivant en l'intégrant dans l'équilibre du budget de l'année N+1 sous forme de « report ».

Cette procédure impose la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et Paccusé de réception en préfecture de la prise en compte de tous les résultats et la prise en compte de la prise en compte de tous les résultats et la prise en compte de la prise en com

## Délibération n°131/24 du 27/06/24 7-Finances locales 7.1-Décisions budgétaires

- le résultat de fonctionnement cumulé,
- le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser de l'exercice clos qui constituent le « besoin » de financement d'investissement (ou « l'excédent » de financement d'investissement, le cas échéant).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire. Dans ce cas, le conseil communautaire délibère sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

A l'inverse, si les résultats de chaque section sont excédentaires, aucune délibération n'est à prévoir et les reports sont effectués automatiquement sur chacune des sections du budget suivant :

Concernant le budget Annexe Ecovillage, les résultats 2023 sont constatés comme suit :

# RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2023

		DE	PENSES	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS PROVISOIRE DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	А	653,61	G	7 189,49		6 535,88
	Section d'investissement	В	6 535,88	н	0,00		-6 535,88
			+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	С	0,00 (si déficit)	1	1 751,01 (si excédent)		1 751,01
	Report en section d'Investissement (001)	D	1 751,01 (si déficit)	J	(si excédent)	:	-1 751,01
							=
	TOTAL (réalisations + reports)		8 940,50		8 940,50	FONCT	8 286,89
		( A+B+C+D)		(G+H+I+J)		INVEST	-8 286,89
				<u> </u>		TOTAL	0,00
				1		1	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	К	0,00		0,00
	Section d'investissement	F		L	0,00		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	0,00	(K+L)	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	( A+C+E)	653,61	( G+I+K)	8 940,50		8 286,89
	Section d'investissement	( B+D+F)	8 286,89	(H+J+L)	0,00		-8 286,89
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+	<b>8 940,50</b>	(G+H+l+J+	<b>8 940,50</b> K+I)		0,00

Résultat de fonctionnement 2023 cumulé	(+) 8 286,89 €
Solde d'exécution d'investissement 2023 cumulé	(-) 8 286,89 €
Solde des restes à réaliser 2023	0,00€
BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 8 286,89 €

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20240627-131-24-BF Date de réception préfecture : 04/07/2024 Délibération n°131/24 du 27/06/24 7-Finances locales 7.1-Décisions budgétaires

Les budgets Lotissements ne donnant pas lieu à « affectation du résultat », il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2024 ......8 286,89 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2024...... 8 286,89 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, en prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus Et ont signé les membres présents Pour Extrait Conforme

Eric CORREIA

GUÉRET

Le Président

Le secrétaire de séance Bernard LEFEVRE

> Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20240627-131-24-BF Date de réception préfecture : 04/07/2024